

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 154 du 11 février 1948 promulguant à la Côte française des Somalis

n° 154

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 février 1948

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1SS4,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : le décret n° 48-158 du 23 janvier 1948 modifiant le taux de l'indemnité de première mise d'équipement des administrateurs de la France d'outre-mer et des administrations des services civils de l'Indochine (7. O. R. F. du 27 janvier 1948, page 844). Art. 2. — Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, Sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le GouverneurP.-H. SIRIEX.